

deux métiers. Quand ce travail sur deux métiers ne lui conviendra pas, il devra en informer son patron et il aura le droit avant de sortir de faire sa quinzaine de la façon dont il travaillait auparavant.

Art. 3. Il est convenu, en outre, d'un commun accord que le travail sera repris demain matin, mardi, aux anciennes conditions, jusqu'à l'établissement du nouveau règlement, dont il est question article premier.

A la demande des ouvriers. — Art. 4. Aucune amende ne pourra être imposée pour les jours de grève jusqu'à mercredi matin.

Les délégués des ouvriers présents:
THIÉRY Alexandre; (Tissage Wibaux-Motte)

DELOBEL Jean-François; (Tissage Alphonse Ferlié)

DREUX Adolphe; (Tissage Wibaux-Florin)

Les délégués des patrons présents:
DILLIES frères;
ROUSSEL François;
H. DELATTRE père et fils.

Ce matin mardi, M. le Préfet a fait publier la proclamation suivante:

EMPIRE FRANÇAIS
PREFECTURE DU NORD
Ouvriers de Roubaix,

Un accord est intervenu hier entre les délégués des ouvriers tisseurs et les délégués des fabricants.

L'autorité n'a pas à s'immiscer dans l'examen et la discussion des questions dont les parties intéressées sont les seuls arbitres. Son devoir est d'empêcher que l'ordre soit troublé, de punir les auteurs des odieuses violences commises samedi dernier et de protéger les ouvriers qui seraient disposés à reprendre le travail. Ce devoir, soyez-en sûrs, elle saura le remplir avec une inébranlable énergie.

Le préfet du Nord,
L. SENCIER.

Plusieurs fabricants ont assigné l'administration municipale de Roubaix en réparation des dommages qu'ils ont éprouvés.

Le Conseil municipal, dans sa réunion d'hier, a déclaré, à l'unanimité, la responsabilité des événements qui ont eu lieu samedi soir.

M. le maire a été autorisé à ester en justice.

Une nouvelle réunion des patrons et des ouvriers a eu lieu cette après-midi à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Louis Lefebvre. On nous assure que les ouvriers ont exigé une augmentation de salaire et la suppression des amendes. Ces prétentions n'ont pas été admises par les patrons.

Aucun fait nouveau ne s'est produit aujourd'hui. M. le Préfet du Nord, M. le Procureur général et M. le Procureur Impérial, les membres de l'Administration municipale, sont toujours en permanence à l'Hôtel-de-Ville, ainsi que M. le Commandant de gendarmerie et M. le Commandant des cuirassiers. M. le Colonel du 57^e régiment d'infanterie.

Le *Moniteur*, toujours bien renseigné, signale en quelques lignes ce qu'il appelle les *désordres* qui ont eu lieu à Roubaix. Il déclare que « le gouvernement n'a pas oublié que, s'il doit garder une attitude complètement impartiale dans les questions qui se débattent entre les patrons et les ouvriers, il a aussi le devoir rigoureux de maintenir l'ordre partout où il est troublé. » Devons-nous admettre, comme beaucoup d'autres, que l'attitude complètement impartiale, dont parle le *Moniteur*, ait pu faire perdre de vue le *devoir rigoureux de maintenir l'ordre*? Sans doute, il serait injuste de ne pas rendre hommage au zèle de M. le Préfet du Nord et des autorités

qui lui ont prêté leur concours dans les circonstances pénibles que nous traversons; mais nous ne pouvons nous empêcher de déplorer le retard apporté dans l'envoi des troupes dont la présence seule, dès le début de l'émeute, eût suffi pour conjurer un danger imminent, pour empêcher les crimes commis par les misérables qui n'avaient rien à craindre en l'absence de la force armée.

Les promoteurs de la loi sur la coalition peuvent-ils s'applaudir des résultats qu'ils ont obtenus en voulant assurer les droits des travailleurs? — Pour répondre à cette question, il suffit de mettre en regard les faits qui viennent de se produire et l'audace des émeutiers qui se croyaient assurés de l'impunité.

Nous aurons prochainement l'occasion d'énumérer les bienfaits du Libre-Echange, cause première de la crise dont nous subissons aujourd'hui les tristes conséquences; nous examinerons les résultats de cette lutte dont l'Angleterre s'applaudit déjà en manifestant l'espoir de nous compter un jour au nombre des vaincus.

J. REBOUX

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

On sait qu'il est sérieusement question de demander une garnison pour Roubaix. Un journal de Lille nous apprend que la Chambre de Commerce de cette ville, dans sa visite à M. le général de Ladmirault, a exprimé le désir que la ville de Roubaix eût à l'avenir une garnison, afin de prévenir le retour des scènes de désordre qui viennent de l'affliger.

Cette demande, accueillie avec beaucoup de bienveillance par M. de Ladmirault, sera appuyée auprès de M. le ministre de la guerre.

Nous recevons trop tard pour l'insérer aujourd'hui, une lettre de MM. Henri Delattre père et fils.

Nous la publierons dans notre prochain numéro.

Hier soir, M. Chieus réunissait dans un grand banquet une vingtaine de notabilités de la ville de Roubaix pour leur faire apprécier les délices culinaires de la viande de cheval. Le repas a commencé par un excellent consommé qui aurait fait envie à bien des cordons bleus, puis le bœuf au naturel autrement dit le cheval aux légumes, arrivait ensuite sur un immense plat garni de choux et de carottes et chacun des convives fut obligé d'avouer que le cheval bien nourri, jeune et sain, est une viande succulente et beaucoup plus tendre que la viande du bœuf.

Le repas fut couronné par un magnifique filet rôti, piqué de morceaux de lard; la délicatesse de ce mets est au moins égale à celle du filet de bœuf et bien des gens en mangeant le filet de cheval auraient pu croire manger celui du meilleur bœuf.

Honneur donc à M. Chieus qui a voulu démontrer que la doctrine de Geoffroy de Saint-Hilaire avait trouvé des adhérents en cette ville et que la consommation de la viande de cheval était une nourriture saine et économique et beaucoup supérieure à celle que procure la viande de 3^e catégorie.

Cette viande se débite à 25 centimes la livre et nous engageons vivement ceux qui n'en ont jamais essayé d'en faire un bouillon et de le déguster, il suffit pour cela de bien le dégraisser avant de le servir à table.

Un incendie d'une grande violence a détruit samedi matin les ateliers de M. Black, fabricant de tulles, rue de Fives, à Lille. Les pertes sont de 80,000 francs.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 20 mars, à 8 heures du soir.

AÉROSTATS OU BALLONS.

Historique. Premiers voyages aériens. Mort de Pilâtre de Rosier. Construction des ballons et manière de les gonfler. Manière de gouverner un aérostat, sa force ascensionnelle. Parachute. Direction des aérostats. Applications des aérostats. Expériences: Ébullition de l'eau dans le vide. La vessie vide et la vessie pleine d'air.

Pour toute la chronique locale: J. Reboux.

Tribunaux

On se souvient que le prince de Croy-Chanel a été compris dans les poursuites qui, au mois de septembre dernier, ont abouti à la condamnation de l'imprimeur Dupray de la Mahérie, et du caissier du sous-comptoir des chemins de fer devant la cour d'assises de la Seine, pour faux et détournements. La poursuite était restée en suspens à l'égard de M. de Croy-Chanel absent, et qui s'est pourvu en cassation contre l'arrêt qui le renvoyait en cour d'assises. De retour en France, le prince Croy-Chanel s'est constitué prisonnier, et son pourvoi a été appelé jeudi 14 mars devant la chambre criminelle de la cour de cassation.

M. le conseiller Meynard de France a présenté le rapport.

M. Achille Morin a soutenu le pourvoi. Après un long délibéré en chambre du conseil, la cour de cassation, présidée par M. Vaisse, a rejeté le pourvoi par un arrêt du vendredi 15 mars.

FAITS DIVERS

Une invention d'une grande portée pratique, nous est signalée pour l'avenir de notre navigation intérieure. C'est une machine destinée à creuser le lit des fleuves et rivières par la force de l'eau au moyen d'un barrage. La principale pièce est une roue armée à l'extérieur de griffes et de godets pouvant creuser le fond des fleuves de quatre mètres au bas du niveau de l'eau.

Cette roue, qui a huit mètres de diamètre et quatre de largeur, est supportée par deux bateaux et suspendue par le moyen de quatre vis qui lui permettent de monter et descendre à volonté, afin de creuser à la profondeur désirée. A côté de cette roue, on peut en placer autant que l'exige la largeur de la partie du fleuve que l'on veut creuser, et elles fonctionnent toutes simultanément sans rien dépenser comme force motrice; ce travail peut s'exécuter à l'embouchure des fleuves par l'effet de la marée montante ou descendante, et ne fait pas obstacle à la navigation.

L'inventeur s'appelle Grosley. Il est à désirer que sa machine soit examinée par les hommes compétents avec l'attention qu'elle nous paraît mériter.

(Salut public.)

Le *Courrier de Lyon* rapporte que l'avant-dernière nuit, entre onze heures et minuit, le feu s'est déclaré à la manutention civile, rue de Marseille, à la Guillotière. L'incendie a dévoré tout un corps de bâtiments, celui qui contenait les moulins et les magasins de farine. On a pu sauver les chevaux. A trois heures environ du matin, on était maître du feu.

Un jeune homme de 22 ans, d'un extérieur des plus convenables, se présentait la nuit dernière, à minuit un quart, au poste de la mairie du 7^e arrondissement. Il déclara qu'il était employé de commerce, qu'il demeurait chez ses parents et qu'il venait se constituer prisonnier, parce qu'il avait dérobé à son patron, négociant rue Saint-Honoré, une somme de 300 fr., à l'aide de laquelle il avait pris part aux amusements et aux folies des jours gras. Il ajouta que, quoique son larcin fût ignoré de son patron et de ses parents, il tenait à paraître devant la justice et à être puni de sa faute d'une manière qui lui ôtât l'envie de recommencer. Le *Du* de sincérité de ce jeune homme et les détails dans lesquels il entra, ne permettaient pas de révoquer en doute la vérité de son assertion, il a été mis provisoirement, dit le *Droit*, à la disposition de M. Simonneau, commissaire de police du quartier.

COMMERCE

Havre, 18 mars.

Cotons. — Les affaires ont continué samedi soir, et ce matin le marché ouvrait avec une grande animation et des prix en hausse de 2 fr. 50 pour disponible, et de 2 fr. à 5 fr. pour le livrable par navires, qui était très-recherché; il fallait ainsi voir les Amériques disponibles, de 162 50 à 165 fr. pour le très-ordinaire, le terme à 160,161 fr. pour mars et avril, à 157 fr. pour mai; le Louisiana par navire, de 152 fr. 50 à 155 fr., pour good ordinary à strict; de 157 fr. 50 à 160 fr. pour low middling; à 165 fr. pour barely middling; le Mobile à 155 fr. pour low middling.

Et colons de l'Inde, on payait 112 fr. 50 pour Cocanadah par navires à désigner, de 126 à 139 fr. pour Oomera par navire chargeant.

Cette après-midi, toutefois, et depuis reçu des dépêches hebdomadaires officielles d'Amérique, par câble, le marché est devenu beaucoup plus calme, et les acheteurs se montrent assez refroidis.

Les ventes, à quatre heures, vont à 4,657 b.

Laines. — Petite demande courante, sans changement; on a traité 43 b. Buenos-Ayres, en suint, de 4 fr. 70 à 4 fr. 80.

Londres, lundi.

(Dépêche officielle de MM. A Casella et Co.)

New-York, samedi 16 mars, soir (par câble). — Coton: Les recettes télégraphiques de la semaine, d'après dépêches du Sud, s'élèvent à 56,000 b.

Il a été exporté, pendant le même temps, 45,000 b. pour l'Angleterre et 15,000 pour le Continent.

Les exportations totales depuis le commencement de la campagne, comprennent 648,500 b. pour l'Angleterre et 438,000 b. pour le continent.

Les recettes totales, depuis le commencement de la campagne, s'élèvent à 1,440,000 b., et le stock actuel dans tous les ports est de 600,000 b.

Le middling Upland est coté ici 32 c. » avec l'or à ... » à New-Orléans, on cote le Liverpool middling 31 c.; à Mobile, dito, 30 c.

New-Orléans, 16 mars.

(Dépêche de MM. E. et F. Larue, représentés au Havre par MM. et de Liser.) Coton: Le low middling revient à 158 fr. rendu au Havre. Marché en hausse. Recettes de la semaine, 13,000 b.

DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

PAR

M. BONNIER, Juge-de-Paix à Roubaix, Officier d'académie, membre et lauréat de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères.

« Dieu est charité. » (Prem. épit. de St-Jean, ch. 4, v. 16.)

TABLE DES MATIÈRES.

- Introduction.
- Programme.
- Raison et mesure de l'assistance publique.
- Importance de l'assistance publique.
- Assistance civile ou familiale.
- Causes du paupérisme.
- Pauvreté malheureuse — Assistance matérielle.
- Pauvreté vicieuse. — Assistance morale.
- Pauvreté par habitude ou par ignorance. — Assistance intellectuelle ou scolaire.
- Caractères de l'assistance publique.
- Organisation de l'assistance publique.
- Réorganisation de l'assistance publique.
- Réorganisation administrative et disciplinaire.
- Réorganisation scolaire.
- Réorganisation financière.
- Conclusion.

APPENDICE

Lois, décrets, ordonnances, arrêtés et circulaires concernant directement ou indirectement l'assistance publique.

PRIX DE L'OUVRAGE.

en un beau volume in 8° de plus de 300 pages, actuellement sous presse: 3 FRANCS.

ON SOUSCRIT:

à Roubaix, chez M. Reboux, libraire, Grande-rue 56.
à Lille, chez M. Quarré, libraire Grand-place et chez les principaux libraires.
à Paris, à Condé, à Valenciennes, chez les principaux libraires.

DENTS depuis 5 francs

VERBRÜGGHE

Dentiste

29, rue du Grand-Chemin, Roubaix. — 41, rue Secarrembault, Lille.

Guerison du mal de dents
 Paiement après succès.

M. VERBRÜGGHE, se rend à domicile et se charge de recommander toute espèce de pièces artificielles. 6631

ANNONCES

Etude de M^e DEBOEUF, notaire à Tourcoing, successeur de M^e HASSENOUCQ.

Le lundi 25 mars 1867, à 4 heures, ledit notaire DEBOEUF adjugera définitivement en son étude

TOURCOING, au pavé des Mottes

UNE MAISON

et 73 ares 64 centiares de

TERRAIN À BÂTIR

Occupés par M. Léon Maréchal au fermage annuel de 400 francs selon droit de jouissance pouvant être résilié à la volonté de l'acquéreur, à quelque époque que ce soit.

Pour tous renseignements s'adresser audit notaire DEBOEUF, chargé de cette vente. 24x. 6783

Etude de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Château.

Lundi 8 avril 1867, à deux heures de relevée, ledit notaire DUTHOIT vendra publiquement en son étude, rue du Château, la propriété ci-après.

Pour en disposer au 1^{er} juin prochain

ROUBAIX

Rue Neuve-de-la-Fosse-aux-Chênes (autrefois rue Dujardin ou rue Toulemonde)

UN TERRAIN

de 2 ares 50 centiares, avec

MAISON À ÉTAGE

dans le fond

occupation de M. Pauwels, marbrier. 7A. 6795

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

LYS-LEZ-LANNOY, HAMEAU DU FRESNOY.

A front du pavé de Lys à Leers.

UNE MAISON

SOLIDEMENT CONSTRUITE

à usage de marchand, cabaretier et épicière, connue sous l'enseigne: Au Pont Impérial, et 8 ares 86 centiares environ de fonds et terrain,

Occupés verbalement par Mme veuve Descamps, jusqu'au 31 décembre 1867.

A VENDRE

L'AN 1867, le lundi 4^e avril à 2 heures de relevée, M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera en son étude à l'adjudication du bien ci-dessus désigné.

S'adresser pour tous renseignements audit M^e VALENDUCQ, chargé de cette vente et des conditions.

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

VILLE DE ROUBAIX, HAMEAU DE MONFAIT

A front du pavé de Lannoy à Roubaix

UNE MAISON

ET 1 ARE 33 CENTIARES 29 DIX-MILLIARES de fonds et terrain

A VENDRE

Par suite de décès et pour en jouir de suite. Libres d'occupation.

L'an 1867, le lundi 4^e avril, à trois heures de relevée, M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera en son étude, à l'adjudication du bien ci-dessus désigné. S'adresser pour tous renseignements audit M^e VALENDUCQ, chargé de cette vente et des conditions.

GRANDS ET

VASTES TERRAINS

A VENDRE par lots

situés rue des Chaudronniers, en face de l'atelier de MM. Mazurel frères et du tissage de M. Philippe Scamps, touchant dans le fond au boulevard projeté. Ces terrains, par leur belle position au centre de la ville, offrent de grands avantages.

S'adresser pour les conditions rue de la Fosse-aux-Chênes, 22, ou à M^e DU-CHANGE, notaire.

Facilités de paiement. 6679

Jardin à Louer

A louer pour en jouir de suite, un jardin anglais d'environ 4000 mètres carrés, planté, depuis deux ans, d'arbres d'agrément et fruitiers.

Ce jardin se trouve à cinq minutes de Roubaix. S'adresser chez M. Devos, horticulteur, près la station, à Roubaix.

A LA MÊME ADRESSE

E Boulangerie à Louer.

6588—17mai.

Maison à louer

A louer pour le 1^{er} avril une maison d'habitation, située rue du Courjoir et Place-Verte, n^o 39.

S'adresser à M. Dazin-Motte. \$ 6774

Maison à louer

A louer, une MAISON, située quai du Commerce, à usage de rentier (avec porte cochère) anciennement habitée par M. Dillies père.

S'adresser, chez MM. Lemesre frères, mécaniciens, quai du canal. 6724-17f. \$.

Maison à louer

Belle maison de rentier à louer, rue St-Antoine, 68.

A LOUER présentement

rue de l'Embranchement n^o 12 une superbe maison d'habitation à usage de rentier ou négociant.

A louer

pour le 1^{er} juin prochain, une BELLE et grande MAISON à porte cochère, à usage de tout commerce, située Grande-Rue, 14, à Roubaix, avec grande cour, magasin, remise, écurie, beau jardin et caves immenses. S'adresser Grande-Rue, 11. 6715—17f. d. \$.

A vendre

deux machines à percer, deux tours sur un bâti. S'adresser Grande-Rue, 34. \$ 66

Atelier à louer

A louer rue des Ecorcheurs, n. 4, un vaste atelier avec maison de concierge. S'adresser rue de la Fosse-aux-Chênes, n. 19. \$ 20 m. 6799

Maison et Magasin

A LOUER à l'entrée de la rue de Blainville chemin de fer une maison d'habitation avec vaste magasin.

S'adresser pour les conditions rue Fosse-aux-Chênes, n^o 53; pour visiter rue de Blanchicaille, n^o 52. Maison visible tous les jours de 7 heures du matin à 6 heures du soir. 29m. 680

Demande d'emploi

Une personne ayant l'habitude des grandes affaires et parfaitement apte à diriger la partie administrative d'un grand établissement commercial ou d'une société quelconque, offre ses services.

Les meilleures références seront fournies. Réponse au bureau de ce journal sous le n. 9. \$ 20 m. 6802